



Conseil national
de l'information statistique

PARIS, le 18 octobre 2013
N° 169/H030

Commission ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



Réunion du 16 septembre 2013

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS	4
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	6

COMpte Rendu de la Réunion de la
Commission Environnement et Développement Durable
- 16 septembre 2013 -

Président : Guy PAILLOTIN

Rapporteurs : Sylvain Moreau, Medde¹ – Service de l'observation et des statistiques (SOeS)
Claire Plateau, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Responsable de la commission : Henriette LANTIN (01 41 17 52 67)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction.....	6
I. Les statistiques sur les déchets et le gaspillage alimentaire.....	6
1. Le système d'information sur les déchets.....	6
2. Le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire.....	8
3. Le système d'information de l'Ademe sur les déchets.....	10
4. Réponses présentes et à venir de la statistique publique aux besoins des utilisateurs.....	11
5. Débat.....	13
II. Point sur les travaux du Conseil national de la transition écologique et la production des indicateurs...	21
III. Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis.....	23
1. Examen et finalisation des propositions d'avis.....	23
Conclusion.....	28

¹ Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

LISTE DES DOCUMENTS PRESENTES

- [Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire - Dossier de presse](#)
- [Pour une politique publique de la lutte contre le gaspillage alimentaire - Ministère chargé de l'Agroalimentaire - Diaporama](#)
- [Le système d'information sur les déchets - SOeS - Diaporama](#)
- [Système d'information de l'Ademe sur les déchets](#)
- [L'observation des déchets : l'action de l'Ademe - Diaporama](#)
- [Réponse de la statistique « Déchets » à la demande - SOeS - Diaporama](#)
- [Avis de moyen terme 2014-2018 - Version provisoire - Environnement et développement durable](#)

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom de famille	Prénom	Organisme
ANDRIEU	Maël	Min. écologie, développement durable et énergie - Dir. générale énergie et climat
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Conseil national de l'information statistique - Cnis
BEL	Jean-Benoît	Observatoire régional des déchets d'Île-de-France - Ordif
BOUZENOT	Julien	Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement - Fnade
CALVET	Mélanie	Min. écologie, développement durable et énergie - Délégation au dév. durable
CANIOT	Laura	Centre national d'information indépendante sur les déchets - Cniid
CLÉMENT	Martine	Conseil économique social et environnemental
COULOMB	Perrine	Min. agriculture, agroalimentaire et forêt - Conseil général agriculture et espaces ruraux
DENJEAN	Mathias	Min. écologie, développement durable et énergie
DOUARD	Pascal	Min. écologie, développement durable et énergie - Conseil général environ. dév. durable
DOUILLARD	Pierre	Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie
DURU	Marie-Pierre	Min. agriculture, agroalimentaire et forêt - Service de la statistique et de la prospective
FIRDION	Laetitia	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
GALIO	Pierre	Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie
GELY	Alain	Confédération générale du travail
GHEWY	Xavier	Min. écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
GIQUEL	Yves	Confédération générale du travail - Force ouvrière
GOURIO	Yann	Min. écologie, développement durable et énergie - Délégation au dév durable
GREFFET	Pierre	Min. écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
GUEGUEN	Céline	Centre interprof. technique d'études de la pollution atmosphérique
GUERIN	André-Jean	Conseil économique social et environnemental
GUIZIEN	Dominique	Démocratie & entreprises
HUANG	Jiao	Institut national de la recherche agronomique
JANIN	Jean-Louis	Individuel
JENSEN	Nicole	Min. écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
LACOMBE	Florian	Observatoire régional des déchets d'Île-de-France - Ordif
LANTIN	Henriette	conseil national de l'information statistique
LAUNOIS	Lionel	Min. agriculture, agroalimentaire et forêt – Dir. générale politiques agricole et territoires
LE GRAND	Noémie	Institut d'aménagement et d'urbanisme
LIENHARDT	Jean	Insee Ile de France
LOEB	Amandine	Agence Régionale pour l'Évaluation environnement et Climat - Arec Poitou-Charentes
MARTIN	Isabelle	Sita France
MENUSIER	Didier	Individuel
MONTEREMOL	Marion	Min. écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
MORARD	Valéry	Min. écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
MOREAU	Sylvain	Min. écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
NANCY	Thibaut	Min. agriculture, agroalimentaire et forêt - Secrétariat général
NIRASCOU	Françoise	Min. écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
PEISEY	Océane	Individuel
PLATEAU	Claire	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
REQUIER	Corinne	Conseil national de l'information statistique
RIBON	Olivier	Conseil national de l'information statistique
ROUAULT	Dominique	Conseil national de l'information statistique
ROUSSEL	Philippe	Conseil national de l'information statistique
ROY	Nathalie	Union professionnelle artisanale
SAGLIETTI	Carla	Conseil économique social et environnemental
SALUSTRO	Édouard	Cabinet Édouard Salustro

SCLARSIC	Martine	Caisse nationale des allocations familiales
THIESSET	Christine	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
TRUPIER	Pierre	Environnement 92
TROADEC	Sonia	Familles de France
TROUBAT	Aurélié	Sita France
VERON	Jacques	Institut national des études démographiques
VIBERT	Hervé	Cellule économique régionale de la construction d'Île-de-France - Cerc
VIENNE	Dalila	conseil national de l'information statistique

Absents excusés :

Nom de famille	Prénom	Organisme
ALLIEVI DOROSZ	Fulvia	ALMASYS Conseil
BESSE	Geneviève	Min. écologie, dév. durable et énergie - Commissariat général au dév. durable
BOQUET	François-Nicolas	Association française des entreprises privées
CHOGNOT	Christine	Union nat. interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux
DAMAIS	Jean-Philippe	Mairie de Fontenay-aux-Roses
FREMONT	Jean-Marc	Institut national de l'information géographique et forestière
HANNEDOUCHE	Bertrand	Fédération française du bâtiment
JANY-CATRICE	Florence	Université de Lille 1 - Clersé
JARLIER	Pierre	Association des maires de France
JOLY	Emmanuel	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Limousin
LE CLEZIO	Philippe	Confédération française démocratique du travail
MUNOZ	José	Suez Environnement
PHILIPPS	Gérard	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
REISS	Frédéric	Mairie de Niederbronn-les-bains
SCHOTT	Cyrille	Cour des comptes
SIDO	Bruno	Sénat
VANOLI	André	Commission des comptes et de l'économie de l'environnement
VARET	Jacques	Géosciences pour une terre durable

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de Pierre Audibert.

Introduction

Pierre AUDIBERT, Secrétaire général du Cnis

Merci à tous d'être présents pour cette nouvelle réunion de la commission « Environnement et développement durable ». Il me faut tout d'abord vous présenter les excuses de Guy Paillotin qui, en raison d'un empêchement, m'a demandé de présider cette réunion à sa place, en tant que Secrétaire général du Cnis.

Notre réunion s'articulera autour de deux temps. Le premier sera consacré aux statistiques sur les déchets, avec un focus sur le thème du gaspillage alimentaire. Le second sera consacré à la préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis. Le débat permettra notamment de finaliser les avis portés par la commission « Environnement et développement durable » sur la programmation à moyen terme du Cnis – avis qui seront ensuite soumis à l'assemblée plénière du Cnis, le 30 janvier 2014. L'ordre du jour de cette réunion a également été complété pour inclure un point sur les travaux du Conseil national de la transition écologique.

I. Les statistiques sur les déchets et le gaspillage alimentaire

1. Le système d'information sur les déchets

Sylvain MOREAU, Medde – SOeS²

Il y a trois ans, une réunion avait déjà été consacrée à la réglementation européenne autour des déchets, avec une présentation rapide du système d'information géré par le SOeS. S'agissant aujourd'hui de faire le point sur les statistiques sur les déchets, avec un focus sur le gaspillage alimentaire, il semblait intéressant de revenir sur le positionnement des différents acteurs des systèmes d'information sur les déchets. Le SOeS et l'Ademe³ évoqueront ensuite les pistes de réflexion pour répondre à la demande d'informations autour des déchets et du gaspillage alimentaire.

Le SOeS est le service statistique du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ainsi que celui du ministère de l'égalité des territoires et du logement. A ce titre, il joue un rôle de producteur d'informations de référence dans les domaines du logement, de la construction, du transport, de l'énergie et de l'environnement – et donc, *in fine*, dans le domaine des déchets. Il n'est cependant pas le seul producteur d'informations dans ces domaines. L'objectif serait donc de rechercher une complémentarité entre les différents acteurs, avec pour le SOeS un rôle plus spécifique de synthèse et d'organisation des systèmes d'information. Le SOeS est d'ailleurs, de par son statut, le point focal d'[Eurostat](#) (pour les rapports au sein de l'Union européenne) et de l'[Agence européenne de l'environnement](#). Il assure également un rôle de diffusion et de publication vis-à-vis du grand public.

De nombreux textes régissent la gestion des déchets et les reportages afférents. Le premier d'entre eux est la loi du 15 juillet 1975. Ce texte fondateur, relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, définit le déchet de la façon suivante : « *tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble*

² Service de l'Observation et des statistiques - Commissariat général au développement durable

³ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ». La loi du 15 juillet 1975 fixe également les responsabilités des producteurs de déchets et précise les dispositions concernant leur élimination et la récupération des matériaux. L'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, créée par la loi de 1975, s'est fondue dans l'Ademe en 1991. Le [Code de l'environnement](#) a parallèlement intégré de nombreux textes sur les déchets ou sur des problématiques connexes telles que les déchets ménagers ou assimilés, les déchets d'emballage, les déchets industriels, etc.

La directive cadre 2008/98/CE, transposée en 2010, constitue le véritable monument de la gestion des déchets. S'appliquant à tous les pays européens, elle structure les reportages auprès d'Eurostat. Elle définit les acteurs, les types de déchets, les traitements, la hiérarchisation des traitements et les objectifs à atteindre en matière de recyclage. Elle vise à encourager le réemploi et le recyclage des déchets, à travers une hiérarchisation des traitements, des plus vertueux (réemploi, réutilisation, recyclage) jusqu'à la mise en décharge. Le stockage est ainsi présenté comme l'ultime recours, dans un souci d'économie des ressources et de limitation des pressions sur l'environnement. La directive met également l'accent sur la prévention, avec en charge pour les États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de prévention – ces derniers impliquant le suivi d'indicateurs ainsi que des reportages auprès d'Eurostat.

La loi du 3 août 2009, dite « Grenelle 1 », fixait trois objectifs dans le domaine des déchets :

- réduire à la source la production de déchets en responsabilisant fortement les producteurs (de la conception du produit à sa fin de vie), avec un objectif de réduction de la production de déchets ménagers de 7 % par habitant à l'horizon 2014 ;
- augmenter le recyclage, avec pour objectif d'atteindre un taux de recyclage des déchets ménagers de 35 % en 2012 et de 45 % en 2015 ;
- diminuer de 15 % d'ici 2012 la quantité de déchets destinés à l'incinération, à l'enfouissement ou au stockage.

Outre son rôle de rapportage vis-à-vis d'Eurostat, le SOeS s'est vu confier un rôle de suivi des politiques mises en œuvre pour atteindre ces objectifs, dans le prolongement de son rôle du suivi des tableaux de bord du Grenelle de l'environnement.

Pour assurer le rapportage auprès des autorités européennes, dans le cadre du règlement statistique sur les déchets, le SOeS s'appuie sur différentes sources. Des données administratives fournies par la DGPR⁴ (issues du fichier des installations classées pour la protection de l'environnement et de la base de données du répertoire des émissions polluantes) sont mobilisées, moyennant un certain nombre de traitements statistiques. Des données d'enquêtes sont également mobilisées, issues des enquêtes du Medde, de l'Ademe, de l'Insee et du SSP⁵. Le rapportage est ainsi assuré tous les deux ans. Les enquêtes n'étant pas nécessairement bisannuelles (avec une périodicité tributaire des coûts), des extrapolations sont réalisées à partir d'un certain nombre de ratios.

Parmi les enquêtes gérées par le SOeS, on retrouve : une enquête sur les déchets du secteur de la construction et du BTP (réalisée en 2008, auprès d'un échantillon de 6 000 entreprises) et une enquête dans le domaine des transports (réalisée à partir de l'enquête sectorielle annuelle, auprès d'un échantillon de 5 000 entreprises). L'Insee gère quant à lui une enquête sur la production et le traitement des déchets industriels non-dangereux (réalisée en 2008 auprès d'un échantillon de 12 000 établissements, avant une nouvelle édition en 2012), ainsi qu'une enquête sur la production de déchets du commerce de gros et de détail (réalisée en 2006, auprès d'un échantillon de 2 000 établissements).

Les synthèses élaborées tous les deux ans à partir de ces différentes sources s'appuient sur une répartition selon 51 types de déchets et 20 secteurs d'activité. Depuis 2004, des données sont ainsi

⁴ Direction générale de la prévention des risques

⁵ Service de la statistique et de la prospective - Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

transmises à Eurostat, dont la méthodologie commune à tous les pays européens permet des comparaisons internationales.

A ce jour, une partie du secteur tertiaire (administrations publiques/privées et hôpitaux) demeure non-couverte par les sources relatives aux déchets, de même que la production de bio-déchets et le gaspillage alimentaire. Ces champs constitueront des axes de progrès dans les années à venir.

2. Le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire⁶

Thibault NANCY, Cabinet du ministère chargé de l'agroalimentaire

Le ministre délégué en charge de la lutte contre le gaspillage alimentaire, Guillaume Garot, a souhaité qu'une nouvelle politique publique soit mise en œuvre dans ce domaine. Le message que nous souhaiterions faire passer aujourd'hui est que cette politique doit pouvoir s'appuyer sur une statistique nationale fiable, consolidée et durable.

Nous sommes partis du constat partagé selon lequel il existe aujourd'hui du gaspillage alimentaire, dans des volumes considérables. Dans les pays du nord, ce gaspillage est plutôt le produit de la société de surconsommation. Dans les pays du sud, il résulte principalement du mal-développement. Tous les spécialistes s'accordent à dire que le gaspillage dans les pays du sud est davantage lié à des problématiques de stockage, de transformation et de transport.

Les statistiques sur le gaspillage alimentaire sont diverses. Le rapport du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt de novembre 2011 faisait état, en France, de 167 à 211 grammes de pertes et gaspillages par personne et par repas dans la restauration et de 197 tonnes de pertes et gaspillages par an et par supermarché dans la distribution. Le rapport du Medde de novembre 2012 faisait état, en France, de 120 kilogrammes de déchets alimentaires par personne et par an, dont 79 kilogrammes au foyer et 20 kilogrammes considérés comme évitables. Le rapport de la FAO du 11 septembre 2013 chiffre le gaspillage dans le monde à 1,3 milliard de tonnes d'aliments par an, soit 750 milliards de dollars perdus par an. Ces chiffres, bien que divers, illustrent bien la nécessité d'agir.

En France, l'option a été prise de mobiliser l'ensemble de la chaîne alimentaire. Le 19 novembre 2012, le comité de pilotage du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire a acté la création de six groupes de travail, présidés par des partenaires et dédiés aux problématiques suivantes :

- l'évaluation des actions entreprises et la définition d'indicateurs (groupe de travail présidé par la Croix Rouge) ;
- les moyens techniques et logistiques de la lutte contre le gaspillage (groupe de travail présidé par le groupe Bel) ;
- la sensibilisation du grand public, l'éducation citoyenne et la formation des acteurs (groupe de travail présidé par France Nature Environnement) ;
- les relations entre les partenaires (groupe de travail présidé par les banques alimentaires) ;
- la restauration collective (groupe de travail présidé par le Syndicat national de la restauration collective) ;
- les mesures juridiques, réglementaires et législatives ainsi que les clauses contractuelles contre le gaspillage (groupe de travail présidé par les banques alimentaires) ;

⁶ <http://alimentation.gouv.fr/pacte-national-lutte-antigasillage>

Les contributions de ces groupes de travail ont permis de bâtir un pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, signé le 14 juin 2013. Il s'est agi ainsi de coproduire, avec l'ensemble des partenaires, un document à la fois réaliste et ambitieux.

Le pacte recouvre des engagements portés par l'État. Une journée nationale de lutte contre le gaspillage sera organisée chaque année le 16 octobre. Des clauses relatives à la lutte contre le gaspillage seront intégrées en 2014 dans les marchés publics de la restauration collective. Une meilleure connaissance du cadre législatif et réglementaire sur la propriété et la responsabilité lors d'un don alimentaire sera développée (de la même manière qu'une « loi du bon samaritain » existe aux États-Unis et en Italie), pour aider la restauration collective ou les entreprises produisant de l'alimentation à faire du don alimentaire dans un cadre juridique préservé. La mention « DLUO⁷ » sera remplacée systématiquement par la mention « à consommer de préférence avant ... » afin de rompre avec la notion de « date limite » renvoyant à une norme de qualité et non de dangerosité. Des actions de communication seront également menées.

Le pacte recouvre également des engagements pris par les partenaires. Dans le champ de la grande distribution, par exemple, les signataires du pacte se sont engagés à passer des conventions volontaires avec les organismes de don alimentaire, à améliorer leurs processus de travail pour lutter contre le gaspillage (le cas échéant en nommant en leur sein des ambassadeurs de la lutte contre le gaspillage), à mettre en place des bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage (sensibilisation des clients à l'achat de fruits et légumes hors normes esthétiques, ateliers de transformation des fruits et légumes invendus, vente en vrac, etc.) et à mener régulièrement des actions de sensibilisation.

L'objectif du pacte serait de développer une approche globale de la lutte contre le gaspillage alimentaire, impliquant l'ensemble des acteurs de chaque secteur (clients, entreprises, salariés, etc.), avec des objectifs à la fois ambitieux, réalistes et acceptables. Certes, des mesures plus contraignantes auraient pu être privilégiées. Néanmoins, l'idée était de définir, à ce stade, des objectifs partagés.

Un objectif global de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2025 a été fixé. Pour atteindre cet objectif, le groupe de travail dédié à l'évaluation et à la définition d'indicateurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire a recommandé la mise en place d'un plan d'action opérationnel sur trois ans, avec une évaluation annuelle. A l'issue de ces trois ans, un réajustement des objectifs serait opéré, avec un rééchelonnement de l'évaluation tous les deux ou trois ans.

A ce jour, les partenaires ne disposent pas des moyens techniques pour mettre en œuvre une telle évaluation. La préconisation du groupe de travail dédié à l'évaluation et à la définition d'indicateurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire serait donc de mobiliser la statistique publique, par l'intermédiaire du Cnis, afin qu'elle s'engage sur ce thème en incluant un volet sur la consommation alimentaire et le gaspillage alimentaire. Une piste serait de proposer à l'Insee l'adjonction d'un volet sur le gaspillage alimentaire dans son enquête « Budget des familles » ou toute autre enquête liée à la consommation.

Le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire a ainsi conclu à la nécessité de définir, d'ici 2016, des indicateurs de mesure et de suivi du gaspillage alimentaire sur l'ensemble de la chaîne (de la production à la consommation), en s'appuyant sur les outils statistiques de l'État.

Le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire a été construit, dès l'origine, autour de l'idée selon laquelle le consommateur doit être convaincu pour aboutir à des résultats. L'idée serait ainsi d'impulser des changements de comportements, à même d'induire des changements de pratiques dans la grande distribution, dans l'industrie et chez les producteurs. Un changement de mentalité nécessiterait ainsi d'être provoqué dans l'ensemble de la chaîne alimentaire, en passant par les consommateurs. Une campagne virale par internet a pour cela été lancée en parallèle, avec des visuels et des slogans volontairement positifs et joyeux autour des gestes anti-gaspillage. L'idée était ainsi de ne pas s'inscrire dans une logique punitive et culpabilisante, mais plutôt de susciter l'adhésion des consommateurs, en commençant par les plus jeunes.

⁷ Date limite d'utilisation optimale

3. Le système d'information de l'Ademe sur les déchets

Pierre GALIO, Ademe

L'Ademe est une agence d'État, avec le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial. Dans le domaine des déchets, son objectif est de contribuer à la mise en œuvre des politiques de l'État, en travaillant à la prévention et à la réduction maximale des déchets, à l'amélioration de la gestion des déchets (via une valorisation maximale de la matière, respectant la hiérarchie des traitements préconisée par l'Union européenne) et à l'optimisation du service public de gestion des déchets (en termes d'efficacité, de coût et de transparence du financement vis-à-vis des usagers).

L'Ademe met en œuvre une observation au niveau national (en lien avec ses partenaires ministériels), ainsi qu'une observation au niveau local (en cohérence avec les exercices de planification en cours). L'observation ainsi mise en œuvre a vocation à constituer un outil d'aide à la décision, avec le souci de permettre l'utilisation de données et d'indicateurs pour agir et évaluer.

Bien que n'ayant pas vocation à réaliser des enquêtes statistiques mais à développer son expertise pour accompagner l'ensemble de ses partenaires et faire évoluer son système d'aides, l'Ademe s'est vue confier la réalisation d'un certain nombre d'enquêtes.

L'enquête « Collecte » vise à recueillir le maximum d'informations sur la collecte de déchets ménagers et assimilés par les EPCI et les communes indépendantes. Cette enquête, ayant vocation à être exhaustive, est réalisée en partenariat avec les conseils généraux et les observatoires « déchets ». Elle permet de suivre les indicateurs des politiques publiques en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Au niveau local, elle fournit également des éléments de comparaison entre collectivités de même typologie. Elle permet de produire des éléments d'analyse complémentaires faisant l'objet de publications et alimente l'élaboration des schémas de gestion des déchets. Elle permet notamment de réunir des informations sur les pénuries d'exutoires et sur l'état du parc de déchèteries. Ces informations peuvent ensuite être utilisées dans le cadre des réponses apportées au règlement statistique européen sur les déchets, ainsi que pour améliorer l'expertise interne de l'Ademe ou de ses partenaires locaux. Elles contribuent également au développement d'un langage commun autour de la gestion des déchets.

L'enquête « ITOM » porte quant à elle sur les installations de traitement des ordures ménagères. Il s'agit d'une enquête (moins importante en volume) sur les différents flux liés au traitement des ordures ménagères (incinération, stockage, recyclage, etc.).

L'Ademe travaille également à l'observation des coûts du service public de gestion des déchets, à travers une « matrice des coûts ». Cet outil, reposant sur une comptabilité analytique, permet de suivre les coûts du service public de gestion des déchets, par flux et par étape de gestion, avec des comparaisons possibles entre collectivités de même typologie. Un référentiel des coûts est ainsi établi tous les deux ans, permettant de suivre l'évolution des coûts de gestion des différents flux, en prenant en compte l'impact des différentes aides.

L'étude Modecom⁸ permet quant à elle de connaître et de caractériser la composition des poubelles grises. Reposant sur un échantillonnage extrêmement complet, cette étude est réalisée tous les 10 ans environ, pour un coût avoisinant les 2 millions d'euros. Fournissant une information détaillée sur les flux de déchets alimentaires résiduels, elle permet de mesurer dans le temps l'efficacité des politiques de prévention du gaspillage et d'envisager la mise en place de nouvelles politiques. La mise en œuvre d'une nouvelle campagne Modecom est actuellement à l'étude.

⁸ MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères

L'Ademe fournit également un soutien à la caractérisation des déchets, à travers des guides techniques pour les collectivités. Ces outils permettent d'identifier les déchets résiduels encore valorisables et d'envisager la mise en place de filières et de politiques publiques adaptées.

Les données recueillies par l'Ademe sur les installations de traitement existantes ou prévues dans le cadre des plans de prévention et de gestion des déchets permettent d'évaluer la capacité des territoires à éliminer leurs déchets à court ou moyen terme. Les besoins peuvent être ainsi anticipés, de même que les pénuries d'exutoires et les transferts de déchets. Ce travail s'avère indispensable compte tenu des délais nécessaires à la mise en place de nouvelles installations.

[L'outil SINOE](#) a par ailleurs été développé pour permettre la valorisation des données produites par le biais des enquêtes Collecte et ITOM ainsi que par un certain nombre de partenaires de l'Ademe, avec des cartographies et des statistiques permettant des comparaisons entre territoires.

En conclusion, j'insisterai sur l'importance de développer un langage commun autour de la gestion des déchets. L'observation dans ce domaine mobilise beaucoup d'acteurs et de producteurs de données, avec des opérations, des réseaux historiques et des besoins différents. Alors que les moyens budgétaires sont de plus en plus contraints, des synergies nécessiteraient ainsi d'être recherchées, en vue de maximiser l'efficacité des enquêtes et l'utilisation des ressources.

Outre le gaspillage alimentaire, dont l'observation requiert la mise en place d'un système adéquat, d'autres sujets mobilisent aujourd'hui l'attention de l'Ademe, parmi lesquels : les déchets d'activités économiques (avec des difficultés pour connaître les gisements de données à mobiliser au niveau local, compte tenu du coût et de la faible efficacité des enquêtes locales sur ce sujet), les déchets du BTP (en lien avec l'obligation de planification des conseils généraux en la matière) et la sécurisation des échanges de données (afin d'éviter la multiplication des dispositifs d'observation, tout en respectant l'ensemble des parties prenantes).

De manière générale, un besoin de synergie et de discussion apparaît autour de ces enjeux. L'objectif serait ainsi de faire en sorte que l'ensemble des besoins soient exprimés et que l'ensemble des acteurs soient mobilisés, de manière à optimiser les systèmes d'observation.

4. Réponses présentes et à venir de la statistique publique aux besoins des utilisateurs

Xavier GHEWY, Medde – SOeS

Je commencerai par revenir sur l'acception du mot « déchet ». Le mot « déchet » a conservé, jusque récemment, une connotation péjorative – le déchet constituant une matière dont le détenteur veut se défaire ou a l'obligation de se défaire. Dans le cadre de l'[économie circulaire](#), dont le recyclage constitue un maillon essentiel, on observe une évolution dans l'appréciation de la gestion des déchets. On caractérise le potentiel de ressources associées par la notion de « gisement ». Une fois valorisés, les déchets deviennent des matières premières secondaires ou de recyclage, voire de nouvelles matières premières.

Dans ce contexte, il est aujourd'hui demandé à la statistique publique de répondre aux demandes d'informations et de données de l'Union européenne, des acteurs publics nationaux et du grand public sur les déchets.

Eurostat constitue un demandeur important d'informations. Les données ainsi remontées permettent d'alimenter les programmes d'action et de gestion des ressources de l'Union européenne et de mesurer les efforts réalisés par chaque État membre en matière de gestion des déchets. Encadrées par la réglementation européenne, les réponses à Eurostat sont obligatoires. Elles concernent une typologie de déchets qui recouvre les déchets ménagers et des déchets particuliers, tels que les déchets d'emballage, les véhicules hors d'usage, les déchets électroniques...

Ces rapportages sont ainsi assurés sur la production et le traitement des déchets, en lien avec les objectifs fixés en matière de recyclage (en pourcentage par rapport aux déchets collectés ou en pourcentage par rapport aux quantités mises sur le marché). La périodicité du rapportage dépend alors de la lourdeur de la réponse aux règlements et directives associés : annuelle pour les statistiques relatives aux déchets ménagers, biennale pour la réponse au règlement statistique européen sur les déchets, triennale pour les futurs indicateurs de recyclage concernant les déchets ménagers.

La comparabilité européenne des rapportages dépend quant à elle de la qualité des systèmes d'information mis en œuvre par les différents États membres. Les professionnels considèrent aujourd'hui que la France se conforme au mieux à ses obligations vis-à-vis d'Eurostat dans le domaine des déchets. Ce qui n'est pas nécessairement le cas pour certains pays, notamment les nouveaux entrants.

Le règlement statistique européen sur les déchets constitue le monument de la statistique sur les déchets, avec une annexe sur la production de déchets (couvrant 20 secteurs d'activités et 51 types de déchets dangereux ou non, minéraux ou non) et une annexe sur le traitement des déchets (distinguant le recyclage, l'incinération avec ou sans récupération d'énergie et le stockage). La fourniture de ces données nécessite une mobilisation importante des acteurs. La mise à disposition rapide des données issues des fichiers administratifs requiert des travaux statistiques importants, en vue notamment de permettre une cohérence avec la nomenclature statistique des déchets créée par Eurostat. La non prise en compte des importations et des exportations de déchets pose des problèmes de comparabilité des données à l'échelle européenne. Les données remontées vers Eurostat sont néanmoins contrôlées et validées, en interne (par le SOeS, en liaison avec l'Ademe) et en externe (par Eurostat).

La statistique publique se doit également de répondre aux demandes nationales, émanant des acteurs publics (conseils régionaux, collectivités, départements, etc.). Il s'agit notamment d'alimenter les plans de prévention et de gestion de la production de déchets, en lien avec la DGPR, avec des indicateurs tenant compte de l'évolution de la population et de la consommation des ménages.

Les professionnels sont associés à ces travaux par l'intermédiaire des comités de pilotage des différentes enquêtes mises en place. Les questionnaires sont ainsi construits avec l'avis des professionnels, à plus forte raison lorsque les sujets abordés sont techniques (déchets de la construction et du BTP, déchets industriels non dangereux, etc.). Une enquête de l'Insee nécessite ainsi, au minimum, deux à trois ans de préparation. Dans le domaine de la construction, par exemple, une enquête a récemment été réalisée, pour la première fois, sur le secteur de la dépollution.

Des demandes d'information émanent aussi du grand public, structurant les publications du SOeS.

Pour répondre aux besoins des utilisateurs, les statistiques produites doivent être pertinentes et éclairantes vis-à-vis des problématiques du moment. Parmi les enjeux actuels, on retrouve notamment : l'évaluation du gaspillage alimentaire, la mesure des flux à l'importation et à l'exportation de déchets électroniques, l'amélioration des bases de données administratives et la comparabilité des données (sur les déchets municipaux, les déchets ménagers, les déchets ménagers et assimilés, les ordures ménagères et assimilés, etc.). En vue d'améliorer la comparabilité des données, une piste pourrait être de prendre comme référence commune les définitions d'Eurostat, en les déclinant le cas échéant en fonction des nuances historiques en y associant les professionnels.

Si le système d'information sur les déchets apparaît robuste dans certains compartiments, certaines briques nécessiteraient d'être consolidées ou développées, en s'appuyant sur des moyens, une coordination et une mise en œuvre de la connaissance.

Au niveau des fichiers administratifs, une action concertée nécessiterait d'être menée pour améliorer le fichier des installations classées. Les deux compartiments du fichier, relatifs à la production et au traitement des déchets, sont aujourd'hui totalement étanches. Or l'enjeu serait de pouvoir suivre la production de déchets jusqu'au traitement, de façon à pouvoir cibler les secteurs nécessitant une attention particulière.

L'observation des déchets produits dans le secteur tertiaire nécessiterait également d'être développée. Au-delà des chiffres obtenus par solde à partir du bilan des recyclages de l'Ademe, on manque aujourd'hui d'informations sur les déchets produits par les administrations publiques/privées, les hôpitaux, etc.

La connaissance de la production de déchets alimentaires nécessiterait par ailleurs d'être améliorée. Au Royaume-Uni, des études plus poussées ont ainsi été menées, pour analyser la production de déchets alimentaires et évaluer le gaspillage alimentaire. En France l'enjeu serait de pouvoir estimer la production de déchets alimentaires à toutes les étapes de la chaîne alimentaire. Dans cette optique, l'Ademe a proposé, dans le cadre d'un groupe de travail consacré à la mesure du gaspillage alimentaire, de réaliser des opérations témoins auprès de producteurs, de distributeurs et de restaurateurs, pour ensuite faire remonter l'information au niveau régional et au niveau national. Cette méthode aurait l'avantage d'être réactive et relativement facile à mettre en œuvre. Elle soulèverait toutefois des problèmes d'agrégation et de fiabilité des données au niveau national.

Une autre solution pourrait être de faire appel aux enquêtes de la statistique publique. Compte tenu de la forte demande d'informations, des enquêtes spécialisées pourraient être mises en œuvre par l'Insee ou le SSP, au niveau de la production de déchets agricoles, de la transformation et de la distribution. Dans le cadre de l'enquête de l'Insee sur la production de déchets dans le commerce, par exemple, un volet pourrait être consacré au recyclage et au réemploi des déchets de la distribution. La problématique de la qualification des déchets destinés au réemploi nécessiterait toutefois d'être complétée. D'autres enquêtes Insee existantes, sur la consommation des ménages ou la production, pourraient ainsi être utilisées comme véhicules pour répondre à cette demande forte.

5. Débat

Pierre AUDIBERT

Je propose d'ouvrir la discussion.

Isabelle MARTIN, Fnade⁹

Le recours à la statistique pour le pilotage des politiques françaises et européennes en matière de gestion des déchets est relativement récent. La loi de 2009 a été évoquée. Or le secteur est bien plus ancien. Jusqu'à présent, des statistiques répondant à des besoins différents ont été produites. Aujourd'hui, se pose le problème de la fiabilité et de la comparabilité des données. Au plan européen, le Commissaire à l'environnement a considéré que la France était en retard dans sa politique de gestion des déchets, sur la base des statistiques recueillies par Eurostat. Celles-ci, comme cela vient d'être souligné, ne sont que très difficilement comparables. Néanmoins, pour le grand public, la France apparaît comme en retard. La réalité, elle, est un peu différente. En pratique, les exportations de déchets (papiers/cartons, plastiques, etc.) contribuent à la valorisation et au recyclage. Ces flux nécessiteraient donc d'être comptabilisés dans les statistiques. La profession ne peut qu'appuyer la demande d'amélioration des statistiques et se trouve disposée à faire des efforts en interne, pour adresser les enjeux liés à la collecte de données et à la codification des déchets notamment.

La statistique sur les déchets est éminemment importante, à la fois pour l'image de la France et pour la conduite des politiques publiques. La Commission européenne est en train de prévoir une révision de l'ensemble des objectifs de recyclage des déchets. Dans ce contexte, se pose la question de l'outil statistique à mettre en œuvre pour pouvoir piloter les politiques afférentes et satisfaire les exigences européennes. Les systèmes d'information des autres États membres sont parfois en décalage, comme

⁹ Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement

cela a été souligné aujourd'hui. Une étude réalisée par la Fnade, dont les résultats ont été présentés lors du congrès de la Fnade en juin 2013, a mis en évidence le non-respect d'un certain nombre de recommandations du règlement statistique européen sur les déchets par certains États membres. Il conviendrait donc de faire valoir les efforts faits par la France. L'enjeu serait ainsi de restaurer l'image de la gestion des déchets en France et de mettre l'accent sur la fiabilité des statistiques.

Pascal DOUARD, Medde – CGDD – DDD¹⁰

Il existe un observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement. La mise en place d'un dispositif similaire pour les services publics de collecte et de traitement des déchets est-elle envisagée ?

Amandine LOEB, Arc¹¹ Poitou-Charentes

L'Arc Poitou-Charentes est un observatoire régional chargé de produire de la statistique à destination de ses partenaires, à savoir l'Ademe Poitou-Charentes et les conseils généraux de la région. Dans le cadre de cette mission d'intérêt général, l'Arc Poitou-Charentes collecte depuis plus de 20 ans des données sur les déchets auprès de l'ensemble des collectivités et de l'ensemble des installations de tri, de transfert et de traitement de la région. Les statistiques ainsi produites, alimentant l'action des acteurs régionaux (à travers les programmes locaux de prévention et les missions de planification des départements), se doivent de répondre aux exigences de pertinence, de robustesse et d'exhaustivité évoquées ce jour. Or nous souffrons parfois d'un manque de données locales, notamment sur la question des déchets d'activités économiques. Nous avons constitué un groupe qui réunit l'ensemble des chambres consulaires, des représentants de la Fnade et des représentants des départements pour tenter de rassembler un maximum de statistiques locales homogènes et précises sur les déchets d'activités économiques. Une enquête a également été lancée auprès des collecteurs et récupérateurs de la région. Néanmoins, malgré les efforts consentis dans un souci d'économie des deniers publics, il reste encore difficile d'obtenir de la donnée locale. Des données précises et détaillées, telles que celles de l'enquête réalisée par l'Insee sur les déchets d'activités économiques, nécessiteraient d'être mises à disposition d'organismes tels que l'Arc Poitou-Charentes, produisant de la statistique à la demande de leurs partenaires. Malheureusement, l'accès à ces données demeure complexe, avec des procédures liées au Comité du secret.

S'agissant de produire de la statistique sur les déchets du BTP, nous avons sollicité les services du SOeS pour obtenir des tableaux, dans le cadre de l'enquête sur la construction. Après plusieurs échanges, nous avons fini par pouvoir reconstituer des données locales tangibles. Il nous faudra cependant retravailler au niveau local et lancer des enquêtes pour obtenir des données plus fines. Nous faisons remonter de l'information statistique *via* l'outil SINOE. Cependant, nos partenaires nous demandent de la précision et de l'exhaustivité, alors même qu'il est parfois compliqué de mener des enquêtes auprès des entreprises et des acteurs locaux dans des délais ou des coûts acceptables.

Par ailleurs, je ne peux qu'appuyer la demande d'harmonisation méthodologique et terminologique autour de la statistique sur les déchets. Un travail nécessiterait d'être mené par l'ensemble des acteurs pour aboutir à une appréciation juste des données relatives aux déchets.

Martine CLEMENT, Caisse mutuelle de garantie de la mécanique

¹⁰ Commissariat général au développement durable - Délégation au développement durable

¹¹ Agence Régionale pour l'Évaluation environnement et Climat

En province, dans une zone dotée d'une déchèterie mais ayant fait l'objet d'un espacement des relèves d'ordures ménagères, j'ai pu constater des reports extrêmement importants vers d'autres zones. Le fait de porter ses déchets ailleurs devient un véritable jeu, notamment pour les résidents non-permanents et les touristes. Il conviendrait de tenir compte de ces phénomènes dans les statistiques sur les déchets, à plus forte raison s'agissant des statistiques par communes.

Je m'interroge par ailleurs sur la couverture du territoire par les déchèteries. Les déchèteries constituent un appel à jeter davantage, avec des règles bien suivies par les utilisateurs. Cependant, les déchèteries demeurent très peu nombreuses en région parisienne. De surcroît, la gestion des déchets électriques et électroniques demeure très mal organisée. Au-delà des piles à jeter dans les containers des supermarchés, beaucoup de particuliers ne savent pas où jeter des déchets pleins de métaux lourds et de produits dangereux.

En ce qui concerne les enquêtes sur le gaspillage alimentaire, il conviendrait de conserver une certaine prudence quant à la possibilité de faire en sorte que les uns et les autres remplissent bravement les questionnaires. Dans ce domaine, la finesse des travaux menés au Royaume-Uni a du reste été évoquée. Les enquêtes d'Eurostat, quant à elles, ne sont que très rarement citées dans les médias. Comment se comparent aujourd'hui nos outils par rapport aux autres outils européens ?

Hervé VIBERT, Cellule économique régionale de la construction d'Île-de-France

Nous avons travaillé avec la région Île-de-France et l'Ordif¹² sur le plan régional de prévention et de gestion des déchets de chantiers en Île-de-France. En parallèle, nous avons réalisé une étude sur les déchets de chantiers. Dans ce cadre, nous avons pu constater que les entreprises n'étaient pas à même de répondre aux questionnaires pointus qui leur étaient soumis. Des systèmes d'information sont dorénavant mis en œuvre par la plupart des grosses entreprises. Le risque serait cependant que ces systèmes ne soient pas paramétrés de la même façon.

Pour mémoire, nous avons comptabilisé environ 23 millions de tonnes de déchets de chantiers en Île-de-France en 2010. Avec les grands travaux, ce chiffre devrait atteindre les 33 millions de tonnes à l'horizon 2018. Pour suivre ce gisement de déchets inertes, il conviendrait de continuer à sensibiliser, voire à aider les entreprises, afin d'assurer une remontée cohérente de l'information. S'il est aujourd'hui relativement facile de travailler avec les grandes entreprises, il demeure très délicat de recueillir de l'information auprès des PME et TPE.

Le thème de la démolition nécessiterait également d'être exploré. Une enquête est actuellement menée par l'Ademe. Cependant, à ce jour, nous sommes toujours incapables de produire des chiffres concernant la démolition. Alors que les besoins en termes de construction s'élèvent à 70 000 logements, il est inquiétant de ne pouvoir disposer d'aucun chiffre sur les destructions de logements et de bâtiments non résidentiels. En dépit des recensements réalisés par sondage, nous avons aujourd'hui du mal à mesurer les évolutions du parc de logements.

Dans le secteur de la construction, qui génère des volumes conséquents de déchets, des actions de sensibilisation nécessiteraient ainsi d'être menées, dont les professionnels devraient, me semble-t-il, être à l'écoute.

Pour ce qui est de l'économie circulaire, l'enjeu serait de ne pas confondre autonomie et autarcie. En Île-de-France, les déchèteries sont très peu nombreuses. La région est donc contrainte d'évacuer certains déchets vers les régions voisines. Cette configuration n'est pas forcément idéale. Néanmoins, il pourrait être difficile de trouver des solutions alternatives, compte tenu des besoins de la région. Les professionnels sont prêts à faire des efforts sur le recyclage et le réemploi pour tendre vers l'autonomie.

¹² Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France.

Toutefois, il conviendrait de garder à l'esprit certaines limites, dans le secteur de la construction comme dans d'autres secteurs.

Xavier GHEWY

Lorsqu'il est dit au niveau de la Commission européenne que la France est très en retard dans la gestion de ses déchets, je n'entends pas tout à fait la même chose. Le retentissement de l'information sur le traitement des déchets municipaux laisse entendre que celle-ci traite des déchets en général. En réalité, l'information sur le recyclage des déchets municipaux ne porte pas sur tous les déchets. En 2011, le taux de recyclage des déchets municipaux en France atteignait 37 %. La France se situe ainsi à un niveau intermédiaire, entre les pays du sud et de l'est (affichant des taux de recyclage des déchets municipaux de 10 %, voire inférieurs à ce niveau) et les pays extrêmement vertueux (affichant des taux de recyclage des déchets municipaux supérieurs ou égaux à 60 %). La France affiche par ailleurs une répartition relativement juste entre le stockage, l'incinération et le recyclage.

En ce qui concerne la comparabilité des données à l'échelle européenne, il est vrai que les systèmes d'information sont différents d'un pays à l'autre. On observe néanmoins une volonté de la part d'Eurostat d'harmoniser les reportages, avec une méthodologie, des règles et des guides. Des conseils et des injonctions sont formulés *a priori* ; des contrôles sont également réalisés *a posteriori*. De nombreuses questions sont posées sur la fiabilité et la validité des données. Cela étant, il subsiste un enjeu de sincérité de la part des pays.

S'agissant des déchets du BTP et de la démolition, l'enquête sur les déchets du secteur de la construction réalisée par le SOeS s'avère déjà extrêmement lourde, avec un échantillon de près de 7 000 établissements. Les collectivités souhaiteraient une taille d'échantillon plus importante, de façon à permettre une représentativité régionale voire départementale des résultats. Cependant, la dimension budgétaire nécessiterait d'être prise en compte. Dans une période contrainte au plan budgétaire, il conviendrait d'en discuter et de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de cette question. Pour ce qui est des statistiques sur la démolition, une enquête avait déjà été réalisée dans les années 2000-2004. Ce point nécessiterait d'être discuté avec les professionnels dans le cadre du comité de pilotage de l'enquête. L'enjeu serait de bien cerner la démolition, qui ne se distingue pas immédiatement dans l'activité économique. Dans le secteur de la construction, la démolition et la réhabilitation sont deux activités différentes mais qui, au niveau statistique, ne se distinguent pas immédiatement.

Pierre GALIO

L'opportunité de créer un observatoire dédié à la gestion des déchets, dans un souci d'optimisation des différents dispositifs d'observation, pose effectivement question. On développe ce type d'observatoire autour des coûts et des financements. Sur les déchets, la mise en place d'un observatoire pourrait correspondre à une forme de planification. Dans un contexte budgétaire contraint, il conviendrait de se pencher sur ce sujet avec l'ensemble des partenaires (Insee, Fnade, etc.).

S'agissant des points soulevés par la représentante de l'Arec Poitou-Charentes, l'enjeu serait de pouvoir obtenir de l'information infrarégionale dans le cadre des enquêtes nationales par échantillonnage. Certaines enquêtes ne sont pas réalisables ou s'avèrent trop coûteuses à mener au niveau local. Il conviendrait donc d'utiliser les outils existants pour aboutir à une représentativité territoriale suffisante, qui puisse servir à planifier la gestion des déchets non dangereux ou à alimenter et évaluer les plans de prévention locaux, y compris dans le champ du gaspillage alimentaire. Quoi qu'il arrive, des chiffres devront être mobilisés localement. L'utilisation par les acteurs locaux nécessiterait donc d'être prise en compte dans le cadre des enquêtes nationales. Nous rencontrerons nos partenaires de l'Insee d'ici trois semaines pour aborder ce sujet.

En ce qui concerne les déchèteries, on dénombre près de 4 550 installations sur le territoire français. En revanche, une problématique subsiste en Île-de-France, compte tenu de la place disponible. J'imagine que le problème se pose de la même façon à Londres. Les nouvelles filières REP¹³ devraient ajouter encore à la complexité. Quoi qu'il en soit, ce type de problématique nécessite des réponses territoriales. Certes, l'autonomie des territoires a ses limites. Néanmoins, le rôle de la planification est précisément de travailler sur les échelles territoriales, en prenant en compte les spécificités territoriales et les flux entre territoires.

Hervé VIBERT

Les collectivités construisent. Elles ont donc automatiquement une responsabilité dans la remontée de l'information. La planification doit pouvoir s'appuyer sur l'information remontée par les collectivités. Une sensibilisation nécessiterait d'être faite sur ce point, afin que des bases de données permettent de faire de la prospective.

Il conviendrait également de tenir compte du transport. Le transport fluvial, par exemple, représente des économies en termes d'émissions de carbone. Toutes les économies nécessiteraient ainsi d'être prises en compte dans le cadre de la planification.

André-Jean GUERIN, Cese¹⁴

Un certain nombre de grandes entreprises se sont engagées dans des démarches de responsabilité sociétale et d'entreprise et cherchent à en rendre compte sur des entités hétérogènes (y compris sur des filiales dans d'autres pays). Ces grandes entreprises commencent à avoir des méthodes, notamment avec la GRI¹⁵. Serait-il possible d'instaurer un dialogue avec ces entités pour favoriser la remontée d'informations ?

S'agissant du gaspillage alimentaire, on observe concrètement une variété de statuts juridiques des déchets. Certains déchets ne pourront pas être revalorisés, sauf à passer par des dispositifs extrêmement puissants de neutralisation des germes afin d'éviter tout risque sanitaire. Comment traiter cette variété de situations et de statuts juridiques des déchets ?

Isabelle MARTIN

Au niveau communautaire, cinq pays, dont l'Allemagne, affichent aujourd'hui des taux de stockage de déchets nuls. Cependant, ces pays jouent avec les mots. En réalité, ils ne stockent plus directement de déchets municipaux. Ce discours a toutefois un impact sur les politiques publiques, en ce sens que les parlementaires européens sont actuellement convaincus qu'il est possible de ne stocker aucun déchet dans un pays. La France affiche encore 30 % de stockage. La sortie du stockage de 25 % de ces déchets représenterait 4,5 millions de tonnes de déchets à traiter ailleurs, *via* des centres de prétraitement (méthanisation, tri, etc.), ce qui nécessiterait un investissement de plusieurs millions d'euros. Là encore, la statistique est importante. Dans le cercle restreint des experts (Medde, SOeS, etc.), les données finissent par être partagées. Néanmoins, pour le grand public, les écarts avec certains États membres apparaissent énormes, si bien que la société civile demande que l'on atteigne ce 0 % de stockage. De telles orientations représentent énormément de dépenses publiques, d'où la nécessité de faire très attention aux chiffres.

¹³ Responsabilité élargie du producteur

¹⁴ Conseil Économique, Social et Environnemental

¹⁵ Global Reporting Initiative

Céline GUEGUEN, Citepa¹⁶

Le Citepa est en charge de calculer chaque année les émissions de gaz à effet de serre et de polluants de la France. J'ai pour ma part en charge le secteur des déchets.

Nous calculons les émissions liées au traitement des déchets sur toute la période de rapportage aux Nations Unies, depuis 1990. Nous utilisons pour cela les données ITOM, produites par l'Ademe. Celles-ci présentent l'énorme intérêt de reposer sur un historique. Pour les décharges, il nous est ainsi possible de remonter à des quantités mises en décharge dès 1960. Dans le cadre des revues des Nations Unies sur les inventaires, les données utilisées sont en revanche celles d'Eurostat, avec consigne donnée aux auditeurs internationaux de vérifier la cohérence de ces données avec les données d'inventaire utilisées par chaque pays. Je vois donc d'un très bon œil le rapprochement entre le SOeS et l'Ademe.

J'insiste néanmoins sur les répercussions que pourraient avoir des ruptures statistiques induites par des modifications dans la terminologie des déchets. Une cohérence nécessiterait d'être maintenue dans le temps entre les données statistiques permettant de réaliser les inventaires, avec une méthodologie permettant de recalculer les historiques. Cette dimension nécessiterait d'être prise en compte dans le cadre des réflexions.

L'accent nécessiterait également d'être mis sur la date de publication des données. Cette année, nous commencerons à travailler dès le mois d'octobre sur l'inventaire de 2012. Or il pourrait s'avérer difficile, en exploitant des données Eurostat, de disposer rapidement de données suffisamment récentes.

Valéry MORARD, Medde – CGDD – SOeS

Le système qui vient d'être décrit est formé d'un certain nombre de briques territoriales ou sectorielles d'information, à partir desquelles une information nationale est reconstituée, avant d'être rapportée à Eurostat. Les autres pays ne disposent pas nécessairement ni de la même richesse d'informations ni de la même organisation. Dans le contexte actuel, en maintenant les principes de la statistique, je ne vois comment nous pourrions faire plus en termes d'enquêtes ou de moyens mobilisés pour rechercher davantage d'exhaustivité, d'autant que des comptes doivent également être rendus en matière de charge de collecte pesant sur les entreprises. Nous sommes donc aujourd'hui dans une logique de mobilisation des outils existants, en vue d'apporter la meilleure réponse possible aux besoins des utilisateurs.

A cet endroit, il convient de rappeler la différence entre la mobilisation des données et la statistique. Un parallèle a été fait avec le dispositif d'observation des services publics d'eau et d'assainissement. Je rappellerai que la constitution de cet observatoire a sonné le glas des enquêtes réalisées conjointement par le SSP et le SOeS sur les services d'eau et d'assainissement. La dernière de ces enquêtes a porté sur l'année 2008. Pour l'année 2009, un rapport a été produit par l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement, dont les données n'étaient pas nécessairement utilisables à l'échelon territorial. Plus rien n'a ensuite été produit. La mise en place de systèmes d'observation ne saurait donc être envisagée comme un substitut aux enquêtes. Dans le domaine des déchets, le système actuel demeure relativement peu coûteux, compte tenu de la mobilisation d'informations fines demandée.

Florien LACOMBE, Ordif

En charge de l'observation des déchets d'activités économiques, j'ai formulé une demande auprès du Cnis pour accéder aux données des enquêtes de l'Insee sur les déchets de l'industrie et les déchets des

¹⁶ Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique

établissements commerciaux. J'ai pu exploiter ces données avec le concours d'étudiants en statistique et j'ai produit un rapport d'estimation de la production de DAE¹⁷ en Île-de-France. Je peux donc témoigner du fait que les données des enquêtes de l'Insee, aussi complexes soient-elles, sont exploitables. Il est toujours possible de s'adjoindre l'aide de statisticiens pour ce faire. Ces données nous ont permis d'estimer le gisement de déchets d'activités économiques produits en Île-de-France.

A l'instar de l'Arec, l'Ordif réalise des enquêtes, sur la collecte et le traitement des déchets des ménages notamment. Cependant, les déchets directement envoyés dans les filières de récupération et de recyclage constituent une zone d'ombre. Une entreprise confiant directement ses déchets à un récupérateur de papiers/cartons échappe ainsi à l'observation mise en œuvre. Je lance actuellement une enquête sur la filière papiers/cartons en Île-de-France. Néanmoins, lorsqu'il s'agit d'approcher des acteurs à la fois récupérateurs et négociants, le secret commercial impacte souvent le taux de retour des questionnaires. Dans ce contexte, les enquêtes de l'Insee constituent une source d'informations très importante, qui permet de compléter les observations, notamment sur les déchets des établissements commerciaux. Nous serons donc très attentifs à l'enquête en prévision sur les établissements du secteur tertiaire. Les dernières données que nous avons pu exploiter, hors distribution, dataient de 1995. Un nouvel état des lieux plus précis et plus fiable nécessiterait donc d'être réalisé. Un autre enjeu serait d'obtenir des informations sur les établissements de taille intermédiaire, dont les déchets sont souvent collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages. Nous serons également attentifs à la reconduction de l'enquête sur les déchets industriels, en souhaitant que l'accès aux informations ainsi recueillies soit rendu plus rapide (le traitement des données en interne nécessitant également du temps).

Pierre GALIO

La dimension liée au transport est bien prise en compte, s'agissant notamment d'assurer la cohérence entre la planification de la gestion des déchets et les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie. L'impact de la gestion des déchets – en termes de production d'énergie et de transport notamment – devient aujourd'hui un élément fondamental à prendre en compte au niveau territorial.

En ce qui concerne les comparaisons entre pays, des travaux nécessiteraient d'abord d'être menés sur la caractérisation et la normalisation des déchets. L'enjeu serait ainsi de pouvoir partager des normes, pour comparer à la fois la qualité des déchets et les flux.

Xavier GHEWY

Effectivement, certains pays ne stockent pas de déchets. Je n'en dirai pas plus sur le sujet. Au niveau de la statistique, il ne s'agit pas d'une exigence en cours. A l'occasion d'une réunion des directeurs des instituts nationaux de statistiques, il a été question des nouveaux indicateurs de stockage et de recyclage, qui pourraient être issus du règlement statistique européen sur les déchets et qui pourraient devenir des instruments de la politique de gestion des déchets. Vis-à-vis des pays vertueux ne stockant pas de déchets, nous avons insisté sur la nécessité de considérer également un indicateur relatif à l'incinération de déchets. En pratique, les pays qui ne stockent pas sont ceux qui incinèrent beaucoup. Or il n'est pas certain que, d'un point de vue environnemental, il soit plus vertueux d'incinérer que de stocker. Le rôle de la statistique est d'éclairer, dans la mesure du possible, les décideurs. Certaines décisions ne sont pas prises à notre niveau. Nous tentons néanmoins d'alerter sur un certain nombre de sujets, de façon à ce que les statistiques ne soient pas travesties.

En ce qui concerne les risques de ruptures de séries sur l'enquête ITOM, il convient de souligner que les données de l'Ademe sur les déchets ménagers et assimilés sont utilisées pour répondre au règlement statistique européen sur les déchets. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir sur ce sujet. Pour ce qui est

¹⁷ Déchets d'Activité Économique

des années de publication, on observe toujours deux années de décalage. La prochaine réponse au règlement statistique européen sur les déchets interviendra en juin 2014 et portera sur l'année 2012. De la même manière, les résultats de l'enquête ITOM sont toujours décalés de deux ans. En tout état de cause, lorsque des séries doivent être réropolées, cela est toujours indiqué dans les données publiées par Eurostat.

Pierre GALIO

Nous ne saurions affirmer ici que les enquêtes réalisées le seront *ad vitam aeternam*. Dès lors que des contraintes apparaissent, il convient de se poser la question de l'optimisation des dispositifs. Cela étant, ces discussions sont menées en concertation avec les partenaires, afin de préserver la cohérence des données et de ne pas compromettre les reportages.

Sylvain MOREAU

La mise en place d'un observatoire de la gestion des déchets ne signifierait pas nécessairement l'abandon des enquêtes de la statistique publique sur les déchets. L'objectif pourrait être de disposer d'un cadre pour aboutir à un consensus sur un certain nombre de concepts et instruire d'éventuels arbitrages. Les débats d'aujourd'hui semblent prouver qu'un tel cadre fait actuellement défaut.

Thibault NANCY

S'agissant d'appréhender la diversité des statuts juridiques des déchets alimentaires, nous avons commencé à bâtir une nomenclature des différents produits gaspillés tout au long de la chaîne alimentaire. L'objectif serait de caractériser ceux qui peuvent, sous certaines conditions, retourner dans l'alimentation humaine ou animale, ceux qui peuvent, sous certaines conditions, être utilisés pour la production d'énergie et ceux qui doivent être détruits ou enfouis. L'enjeu serait ainsi d'écarter tout risque sanitaire de type maladie de la vache folle ou peste porcine.

Xavier GHEWY

Les grandes entreprises engagées dans une démarche de RSE¹⁸ répondent effectivement très bien aux enquêtes sur la production et le traitement des déchets, en suivant les nomenclatures classiques. Ces entreprises ont cette préoccupation.

Pierre AUDIBERT

Je propose de clore le débat sur ce sujet. Nous aurons l'occasion de reprendre la discussion au moment d'intégrer les remarques formulées (sur les données locales, les comparaisons européennes, le gaspillage alimentaire, etc.) dans les propositions d'avis sur le moyen 2014-2018 du Cnis.

¹⁸ Responsabilité sociétale des entreprises

II. Point sur les travaux du Conseil national de la transition écologique et la production des indicateurs

Claire PLATEAU, Insee

La stratégie nationale de développement durable et les indicateurs associés qui a été adoptée pour la période 2010-2013 devra être actualisée. . Pour ce faire, une nouvelle organisation se met en place, précisée [par la loi du 27 décembre 2012](#). Cette loi crée le Conseil national de la transition écologique (CNTE), instance consultative destinée à remplacer le Comité national du développement durable du Grenelle de l'environnement (CNDDGE). Sa composition et son fonctionnement sont précisés par le décret du 16 août 2013. Le CNTE comprendra une commission spécialisée chargée de l'élaboration des indicateurs nationaux de la transition écologique et de la croissance verte.

La loi du 27 décembre 2012 stipule que le CNTE est présidé par le ministre de l'écologie ou son représentant. Le CNTE est consulté sur les projets de loi concernant, à titre principal, l'environnement ou l'énergie et également sur les stratégies nationales relatives au développement durable, à la biodiversité et au développement de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Le CNTE peut se saisir de toute question d'intérêt national concernant la transition écologique et le développement durable ou ayant un impact sur ceux-ci. Les avis du CNTE sont mis à la disposition du public par voie électronique. Ils sont également transmis par voie électronique au Parlement, au Cese et aux Ceser¹⁹, ainsi qu'aux organismes intéressés par la transition écologique.

Le décret du 16 août 2013 précise que le CNTE est composé de 50 membres, dont le Président du CESE, le Commissaire général au développement durable, un collège de 8 élus assurant la représentation des collectivités territoriales, un collège de 8 représentants des organisations syndicales interprofessionnelles de salariés, un collège de 8 représentants des organisations d'employeurs, un collège de 8 représentants des associations de protection de l'environnement, un collège de 8 représentants d'associations diverses et un collège de 8 parlementaires. Un arrêté du ministre en charge de l'écologie fixera la liste des organismes représentés.

Le décret du 16 août 2013 précise également que le CNTE intègre des commissions spécialisées, dont une chargée de l'élaboration des indicateurs nationaux de la transition écologique et de l'économie verte. Cette commission sera présidée par le chef du SOeS. Les modalités de son fonctionnement seront encadrées par un règlement intérieur. Outre les membres du CNTE, les commissions spécialisées pourront comprendre des représentants de l'État ou des personnalités qualifiées. La commission spécialisée en charge de l'élaboration des indicateurs de développement durable devrait ainsi pouvoir faire appel à des statisticiens.

André-Jean GUERIN

A l'occasion d'une précédente réunion, j'avais insisté sur l'importance d'assurer un suivi des indicateurs de développement durable. Ces indicateurs ont fait l'objet de débats, d'avis et de rapports du Cese, à l'occasion notamment de l'examen de la stratégie nationale de développement durable. De ce point de vue, des travaux sont menés en France depuis longtemps. Il conviendrait donc de tenir compte de cette antériorité, déjà entendue par d'autres pays européens, ainsi que par l'OCDE et l'ONU. Au-delà de la représentation du Président du Cese au sein du CNTE, comment seront intégrés les travaux et débats déjà engagés avec la société civile élargie autour des indicateurs de développement durable et de bien-être ? Quelle articulation sera mise en œuvre avec les travaux engagés, dans de nombreux pays européens et par l'OCDE, dans le prolongement des travaux de la commission Stiglitz ?

¹⁹ Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Sylvain MOREAU

A ce stade, le fonctionnement de la commission spécialisée en charge de l'élaboration des indicateurs de la transition écologique n'a pas été précisé. Il devrait cependant s'agir d'une commission de techniciens, en charge d'envisager, en termes de faisabilité technique, les indicateurs susceptibles de répondre aux objectifs de la future stratégie nationale de transition écologique. Une première étape devrait être de dresser un bilan de la démarche et des indicateurs de la stratégie nationale de développement durable. L'ancien Comité national du développement durable se réunira pour cela, dans une configuration élargie, le 14 octobre 2013. La suite des travaux devrait ensuite pouvoir être envisagée. L'enjeu serait notamment de préciser ce qui, dans l'organisation de la réflexion, devrait relever du CNTE, du Cnis, du Cese, etc. Le cadre de réflexion autour des indicateurs de bien-être devrait notamment pouvoir être discuté à cette occasion. Le rôle du Cnis pourrait être, selon moi, de porter un regard sur les indicateurs élaborés et d'envisager leur appréhension par un cercle élargi, voire par le grand public. Il nous faudra en discuter le 14 octobre 2013.

Yann GOURIO, Medde – CGDD – DDD

Le CNTE a été installé concrètement le 11 septembre 2013. Une seconde réunion se tiendra début octobre 2013, qui devrait permettre d'adopter un règlement intérieur. Il est donc peu probable que des précisions puissent être apportées le 14 octobre 2013 sur le fonctionnement du CNTE et de ses commissions spécialisées. De plus, nous n'aurons aucun élément de cadrage concernant la future stratégie nationale de transition écologique. Cette dernière, ayant vocation à remplacer la stratégie nationale de développement durable dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2013, ne devrait finalement être élaborée qu'au cours du premier trimestre 2014. Ce glissement de calendrier devrait permettre d'articuler la future stratégie nationale de transition écologique avec les travaux initiés par le Président de la République, *via* le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, sur la France à l'horizon 2025.

Claire PLATEAU

Le décret du 16 août 2013 précise que les commissions spécialisées du CNTE pourront entendre toute personne et recueillir tout avis dans les domaines qu'elles auront en charge. La commission technique en charge de l'élaboration des indicateurs de la transition écologique devrait donc être en mesure de recueillir les avis du Cnis ou de toute autre instance de débat élargi, y compris sur le thème des indicateurs de bien-être.

André-Jean GUERIN

N'anticipons pas sur la construction et les échanges à venir. Néanmoins, l'articulation avec la réflexion menée autour de l'initiative « France 2025 » et les orientations du CGSP²⁰ en général me paraît tout à fait essentielle. L'enjeu serait de partager les systèmes d'évaluation, pour assurer une cohérence entre la stratégie nationale de transition écologique et la stratégie nationale à l'horizon 2025.

Hervé VIBERT

²⁰ Commissariat général à la stratégie et à la prospective

Quelle est la procédure mise en œuvre pour l'élaboration de la stratégie nationale à l'horizon 2025 ?

Yann GOURIO

Des discussions sont en cours entre le cabinet du ministre et celui de la Présidence pour envisager l'articulation entre la stratégie nationale de transition écologique et les réflexions sur la France à l'horizon 2025. Une option pourrait être d'introduire des éléments de la stratégie nationale de transition écologique dans la vision de la France à l'horizon 2025. Une autre option pourrait être de faire en sorte que la vision de la France à l'horizon 2025 englobe un certain nombre de démarches stratégiques, dont la stratégie nationale de transition écologique. Les discussions sur ce point devront être poursuivies. Pour l'heure, notre attention est davantage focalisée sur la conférence environnementale de septembre 2013.

Pierre AUDIBERT

Le Cnis se tiendra prêt à poursuivre, en lien privilégié avec le Cese, la réflexion sur le système d'information susceptible de répondre aux besoins des utilisateurs concernant les aspects liés au développement durable. N'anticipons pas toutefois le débat du 14 octobre 2013.

III. Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis

1. Examen et finalisation des propositions d'avis

Pierre AUDIBERT

Des avis ont été émis lors de la dernière réunion de la commission « Environnement et développement durable » sur le moyen terme 2014-2018 du Cnis. Des observations ont depuis été recueillies. Je propose donc de faire le point sur les modifications envisagées et les compléments éventuels à apporter.

Dalila VIENNE, Secrétaire générale adjointe du Cnis

L'enjeu serait aujourd'hui de finaliser les propositions d'avis de la commission « Environnement et développement durable » sur le moyen terme 2014-2018 du Cnis, qui seront soumises à l'assemblée plénière du Cnis du 30 janvier 2014. Lors de cette assemblée plénière, les 44 institutions représentées au sein du Cnis pourront encore proposer des amendements, avant l'adoption définitive des avis portés par l'ensemble des commissions du Cnis.

Je propose de faire le point sur les éléments débattus ce jour. Nous envisagerons ensuite la façon de les intégrer dans les propositions d'avis ou dans le document « [attentes](#) » apportant un éclairage sur les propositions d'avis et les enjeux associés. Si besoin, des remarques complémentaires pourront encore être formulées lors de l'assemblée plénière du 30 janvier 2014, par l'intermédiaire des institutions représentatives. Le programme à moyen terme du Cnis, une fois adopté, servira de base de travail au Cnis et aux producteurs de la statistique publique pour les cinq prochaines années.

Il a été exprimé aujourd'hui le besoin d'intégrer dans les propositions d'avis une préoccupation forte vis-à-vis du gaspillage alimentaire, en mettant l'accent sur les statistiques nécessaires à la conduite des politiques publiques nationales et locales en la matière.

Un besoin de données plus fines ou plus récentes sur certains secteurs a également été exprimé, notamment concernant le secteur public (avec une attention particulière à porter au secteur des hôpitaux) et le secteur tertiaire.

L'accent a été mis sur la nécessité d'accroître la stabilité et la cohérence des données utilisées pour effectuer des comparaisons à l'échelle européenne. Cette préoccupation, exprimée dans le cadre de la plupart des commissions du Cnis et dans le cadre des entretiens réalisés dans le cadre de la préparation du moyen terme, pourrait d'ailleurs faire l'objet d'un avis transversal.

Un besoin de données locales a par ailleurs été exprimé, associé à des enjeux de politiques locales importants. A cet endroit, un lien pourrait être fait avec l'avis sur les territoires.

Un besoin de statistiques sur la démolition a été exprimé, qui pourrait toutefois être difficile à positionner dans les avis du Cnis.

Hervé VIBERT

Cette préoccupation pourrait être intégrée dans les avis relatifs au logement et au secteur tertiaire.

Odile BOVAR

Il s'agit toutefois d'un domaine extrêmement difficile à cerner.

Dalila VIENNE

Nous verrons comment intégrer cette préoccupation.

L'accent a également été mis sur la nécessité de pouvoir étudier la variété de statuts juridiques des déchets. Bien que des travaux soient en cours dans ce domaine, l'importance de cette question pourrait être évoquée.

S'agissant de disposer d'une cartographie du traitement des déchets, l'intégration des déchèteries dans la base permanente des équipements comme un élément des services publics au niveau territorial pourrait être souhaitée.

Différentes observations ont par ailleurs été recueillies, avant cette séance, par le secrétariat général du Cnis, sur les propositions d'avis formulées lors de la précédente réunion. Au niveau de la proposition d'avis n°3, relative aux ménages et au développement durable, l'idée serait d'ajouter une référence aux indicateurs de bien-être et de qualité de vie de la commission Stiglitz, pour permettre une ouverture sur les autres piliers du développement durable, au-delà de la dimension environnementale. La proposition serait de faire référence explicitement à la proposition d'avis n°6 de la commission « Démographie et questions sociales », consacrée au thème « bien-être, niveau de vie et pauvreté » qui fait état d'un besoin d'informations complémentaires sur les inégalités de niveau de vie par catégories de ménages et par territoires. Il s'agirait ainsi de soutenir la reconduction régulière des travaux de l'Insee sur la mesure des inégalités de niveau de vie, nécessitant la mobilisation de moyens importants.

La proposition d'avis n°6 de la commission « Démographie et questions sociales » fait également référence à la mesure de l'évolution de la qualité de vie dans certaines dimensions (conditions environnementales, conditions de travail, conciliation travail / vie familiale, etc.). Elle exprime également la demande forte d'indicateurs plus précoces de pauvreté et de fragilité sociale (pour appréhender les effets d'éventuels déséquilibres économiques de manière plus précoce), ce qui permet d'afficher la priorité accordée par le Cnis à cette question. La proposition d'avis n°6 de la commission « Démographie et questions sociales » préconise enfin de privilégier une approche longitudinale des conditions de vie, en prenant en compte différents facteurs (famille, logement, travail, etc.), afin d'améliorer la connaissance des trajectoires et des éventuelles fragilités associées. Ce dernier point donnera par ailleurs lieu à une [rencontre spécifique du Cnis](#), le 1^{er} octobre 2013, sur le thème des parcours de vie.

En dehors de cette référence à la proposition d'avis n°6 de la commission « Démographie et questions sociales », aucune autre référence à d'autres propositions d'avis d'autres commissions thématiques recoupant le champ du développement durable (concernant la précarité énergétique dans le logement et les risques psychosociaux notamment) ne serait intégrée aux propositions d'avis de la commission « Environnement et développement durable », afin de ne pas brouiller le message porté par le projet d'avis dans son ensemble.

Au niveau de la proposition d'avis n°5, relative à l'énergie et au climat, l'inclusion du Ceren dans la liste des organismes produisant de l'information statistique utile aux différents utilisateurs mais parfois difficile d'accès nécessiterait d'être débattue. Un interlocuteur signale que le Ceren ne serait pas un producteur de statistiques mais un organisme chargé d'organiser la discussion et la concertation entre différents acteurs.

François BOURRIOT, Ceren²¹

Le Ceren est bien un producteur de statistiques sur l'énergie, dans la mesure où il réalise par lui-même des enquêtes. Cependant, les données produites par le Ceren – du fait de sa constitution en GIE²² rassemblant l'Ademe et différents acteurs privés (producteurs, transporteurs et commercialisateurs de gaz et d'électricité) – ne sont que partiellement publiques. Des statistiques produites par le Ceren sont accessibles au grand public sur le site internet du GIE. En revanche, le détail des statistiques produites par le GIE n'est pas public et n'est accessible que *via* des accords financiers.

Pierre AUDIBERT

Le Ceren n'est donc pas un producteur de statistiques publiques. La production de statistiques publiques suppose d'obéir à un certain nombre de procédures et de respecter un certain nombre de critères (de qualité, de publicité de l'information, etc.). Il convient pour cela d'obtenir un avis d'opportunité délivré par le Cnis et de passer par un processus de labellisation.

Claire PLATEAU

Il existe malgré tout un problème d'accès aux données produites notamment par le Ceren.

²¹ Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie

²² Groupement d'intérêt économique

Pierre AUDIBERT

Je ne serai pas opposé à ce que la proposition d'avis de la commission fasse référence au Ceren. L'enjeu serait de ne pas exclure des données utiles aux utilisateurs. Toutefois, le cadre de réflexion du Cnis, lié à la statistique publique, nécessiterait d'être respecté.

Dalila VIENNE

Le Syndicat national du chauffage urbain (SNCU) aurait également pu être intégré à la liste des organismes producteurs d'informations utiles aux utilisateurs. Toutefois, l'enquête du SNCU étant réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SOeS, la référence aux enquêtes portées par le Medde a été jugée suffisante.

Au niveau de la proposition d'avis n°6, relative à la biodiversité, Jean-Pierre Bompard, représentant la CFDT, aurait souhaité une prise en compte des trames vertes et bleues. Nous lui demanderons de préciser sa demande. Il aurait également souhaité qu'il soit fait référence au repérage systématique des emplois liés à la biodiversité. Cette thématique serait cependant déjà couverte par l'observatoire des emplois verts.

Valéry MORARD

Aucun repérage systématique des emplois ne saurait être mis en œuvre. Dans ce domaine, il s'agit de produire des estimations. Cela étant, un groupe est bien dédié à l'évaluation des emplois liés à la biodiversité.

Jean-Louis JANIN

Après une carrière d'ingénieur de l'État dans les domaines de la statistique publique et de l'environnement, je viens de terminer un master en linguistique et j'entame une thèse à l'université Michel de Montaigne de Bordeaux. Mon travail pointe une grande difficulté que j'ai observée en tant qu'ingénieur et en tant que statisticien pour élaborer une statistique publique dans le domaine de l'eau. Pour aborder ce domaine extrêmement vaste, il m'a semblé intéressant d'élaborer un lexique de l'eau, stratifié en fonction de l'auditoire.

La statistique publique dans le domaine de l'eau relève d'un ensemble de données, souvent nominales, collectées à différents niveaux géographiques (départements, bassins, agglomérations) et à des fins très diverses (réglementaires, fiscales ou à l'usage des services d'intérêt public d'alimentation en eau et d'assainissement), auprès de personnes physiques ou morales.

Les données relatives aux prélèvements d'eau dans les masses d'eau, par exemple, sont collectées par les services de la police de l'eau (en lien avec les autorisations de prélèvement), les agences de l'eau (en lien avec les redevances perçues et répercutées ensuite sur les factures d'eau) et les organismes publics ou privés de gestion de l'eau. Les données fines détenues par ces acteurs sont couvertes par le secret professionnel. Le rapprochement entre ces données ne peut donc être mis en œuvre par la statistique publique que s'il entre, au plan réglementaire, dans la collecte de données fines reconnues d'intérêt public et couvertes par le secret statistique. Pour que ces données, une fois agrégées, soient crédibles et contrôlables jusqu'à la source, une terminologie claire nécessiterait d'être établie et partagée, de nature à éviter toute ambiguïté dans le traitement.

Une piste pourrait être d'inscrire la réalisation d'un lexique de l'eau dans le programme du Cnis, au moins pour ce qui concerne les unités statistiques. Le cas échéant, des indicateurs pourraient également être définis, relatifs à la surexploitation de la ressource au niveau local, par exemple, en lien avec les objectifs de développement durable et/ou de transition écologique. Ce travail pourrait mobiliser le monde de l'entreprise et des services de l'eau, ainsi que des contributeurs divers, dans un cadre à imaginer. L'enjeu serait ensuite de passer de la réflexion à l'implémentation du lexique élaboré.

L'objectif de cette démarche serait d'améliorer la qualité et la quantité des échanges entre les spécialistes du domaine, avec les retombées que l'on peut imaginer au plan statistique, sans pour autant limiter ces échanges au « petit monde de l'eau ». L'idée serait ainsi de rechercher une articulation entre la strate discursive technico-administrative et celle du quotidien (dans laquelle puisent les médias).

Valery MORARD

La mise en œuvre de passerelles entre la connaissance scientifique et la diffusion de statistiques sur l'environnement est très clairement inscrite dans les missions du SOeS. Ce sujet entre de surcroît dans la sphère de compétences du Cnis.

Les données relatives aux prélèvements d'eau, quant à elles, sont souvent couvertes par le secret fiscal. Le SOeS a néanmoins obtenu de la part des agences de l'eau de pouvoir accéder à ces données. Des traitements sont ensuite assurés pour en éviter la diffusion à l'échelon individuel. Des bilans agrégés des prélèvements sont ainsi établis de manière régulière. La demande de définition d'un indicateur de surexploitation de la ressource au niveau local pourrait par ailleurs être formulée dans le cadre d'une commission de concertation sur les indicateurs de développement durable.

Pierre AUDIBERT

Au-delà des questions précises concernant le domaine de l'eau, cette intervention soulève une problématique très générale ayant trait à la façon d'organiser la liaison entre la manière de s'exprimer et la manière de mesurer. Je ne suis pas certain que cette question puisse être traitée dans le cadre d'une commission du Cnis. Je propose donc que Jean-Louis Janin adresse une contribution écrite au Cnis. Le cas échéant, il pourra également être mis en relation avec le SOeS pour faire progresser la discussion.

Jean-Louis JANIN

Mon mémoire sur le sujet devrait être diffusable en novembre 2013.

Pierre AUDIBERT

Concernant les propositions d'avis de la commission sur le moyen terme 2014-2018, je vous engage à transmettre rapidement vos observations complémentaires. Les propositions d'avis de l'ensemble des commissions seront ensuite discutées au sein du Bureau du Cnis, en vue de bâtir un projet d'avis synthétique et percutant.

Conclusion

Pierre AUDIBERT

Merci à tous pour votre participation.

La séance est levée à 17 heures 30.